

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN

**AVIS DE PROMULGATION**  
**RÈGLEMENT NUMÉRO 532-2019**

*Avis est par la présente donné par la soussignée secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan que lors de la séance ordinaire du 9 décembre 2019, le conseil municipal de Saint-Roch-de-l'Achigan a adopté le règlement numéro 532-2019, relatif à l'entretien des systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet sur le territoire de la municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan.*

*Que ce règlement peut être consulté au bureau de la Municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan, au 7, rue Dr-Wilfrid-Locat durant les heures régulières.*

*Qu'il entrera en vigueur conformément à la loi.*

*DONNÉ À SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN CE 11<sup>e</sup> JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE 2019.*

*(Original signé)*

---

*Marie-Josée Masson*

*Directrice générale et secrétaire-trésorière*